



© Photos Nicolas Guyot

Lettre d'information et d'échange bimestrielle - n°5 Janvier/Février 2013



Accord de partenariat volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux



www.apvflegtcongo.org

SOMMAIRE

P.1 Les vœux du ministre DJOMBO

Edito : la société civile participe à la mise en œuvre de l'APV

P.2 et 3 Focus sur les projets des OSC

P.4 Les OSC apprennent à mieux communiquer sur l'APV-FLEGT Congo

Les défis à relever pour la société civile

Les dernières nouvelles

Pour échanger avec nous

L'APV-FLEGT parmi les priorités du Ministre Henri DJOMBO en 2013

Le Ministre de l'Economie forestière et du Développement durable (MEFDD), M. Henri DJOMBO, a indiqué les priorités de l'année 2013 du département dont il a la charge. C'était le 12 janvier dernier au Parc zoologique à Brazzaville, lors de la cérémonie de présentation de vœux avec les cadres et agents du MEFDD.

Parmi les 14 priorités énoncées par le Ministre DJOMBO, figure le respect des engagements pris dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'APV-FLEGT.

A cet effet, le ministre DJOMBO s'est exprimé en ces termes :

« Nous devons nous assurer que tout bois vendu sur le marché local et d'exportation remplisse les conditions de légalité ».



Et de poursuivre : **« L'industrie doit satisfaire prioritairement les besoins nationaux en bois en encourageant les réseaux de distribution des produits dans les grands centres de consommation ».**

EDITO : la société civile participe à la mise en œuvre de l'APV



Les Organisations de la société civile (OSC) congolaises participent à la mise en œuvre du processus FLEGT. Certaines d'entre elles se sont constituées depuis plus de quatre ans en un réseau dénommé « Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF) ».

La PGDF compte une vingtaine d'OSC de développement, de conservation de la faune, de protection de l'environnement, de protection des droits de l'Homme, de protection des droits des Populations Autochtones. Elles sont basées à Brazzaville et dans les départements.

L'implication de la PGDF a été déterminante lors des négociations de l'APV-FLEGT au Congo.

Elle constitue un lien indispensable entre les populations locales et autochtones impliquées dans la gestion des ressources forestières, les sociétés forestières et les autorités en charge de la mise en œuvre de l'Accord (MEFDD, CLFT, DDEF...).

Cette lettre vous présentera les projets menés par les OSC dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV.

Elle reviendra également sur les activités de la société civile ainsi que sur les défis à relever pour cette nouvelle année 2013.

Par Sylvie Mfoutou Banga
Coordonnatrice de la PGDF



Accord de partenariat volontaire sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux



Focus sur les projets des OSC

Accéder en ligne aux données sur l'exploitation forestière du bois

Le projet Forest Transparency Initiative (initiative pour la transparence forestière) FTI-FLEGT a été mis en œuvre par l'ONG locale, le Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (CAGDF) en partenariat avec l'organisation internationale World Resources Institute (WRI) et avec l'appui du Ministère chargé de l'Economie forestière, représenté par la Cellule de la légalité forestière et de la traçabilité (CLFT).

« La nature de ce projet consiste à développer et tester un site de collecte et de gestion des données sur l'exploitation forestière du bois, de manière à ce que ces données relatives aux indicateurs de la grille de légalité APV-FLEGT soient accessibles en ligne » a précisé le secrétaire général du CAGDF, M. Lambert Mabila.

Financé par l'Union européenne (UE) à travers le Programme d'appui ACP-FLEGT géré par la FAO, ce projet a débuté en février 2012. Il s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de l'annexe 10 de l'APV-FLEGT qui spécifie les données sur l'exploitation du bois rendues publiques.

Dans le cadre de ce projet, 4 sociétés forestières pilotes (TRABEC, FORALAC, CIB et IFO) ont participé au projet et ont testé et mis en ligne leurs données de légalité sur le site FTI-FLEGT*.



Conduite d'essai sur le terrain du site FTI-FLEGT auprès de la société CIB

Ce site, actuellement en phase de finalisation, va permettre d'améliorer la transparence de l'information dans le secteur forestier et aux sociétés forestières ainsi qu'à l'administration publique de suivre et de partager les indicateurs de la grille de légalité APV-FLEGT pour les forêts naturelles congolaises.

Les informations rendues publiques sur ce site seront aussi très utiles dans le cadre du Règlement Bois de l'Union Européenne car cela pourra permettre aux importateurs européens de vérifier et se renseigner sur leurs fournisseurs et sur les origines du bois.

Les données qui seront mises en ligne sont faites sur une base déclarative, et ne sont vérifiées ni par l'UE ni par l'administration forestière.

*Le site FTI-FLEGT <http://alpha.foresttransparency.org> est en cours de finalisation et sera accessible prochainement.

Améliorer la gouvernance forestière grâce à l'observation indépendante



Investigation de terrain

L'observation indépendante (OI-FLEG) est mise en œuvre par le CAGDF, en partenariat avec les organisations internationales Resource Extraction Monitoring (REM) et Forest Monitor.

Financée par l'UE à hauteur de 1,3 milliard de FCFA, l'OI-FLEG a pour ob-

jectif de contribuer à l'application des principes de bonne gouvernance dans les activités forestières.

Depuis 2010, l'OI-FLEG a déjà réalisé 18 missions. Lors de ces missions, plusieurs échanges ont été effectués avec l'administration forestière (DDEF et brigades) dans le but de renforcer leurs capacités.

Suite à ces missions, 13 rapports ont été produits dont 4 ont été publiés et diffusés. Tous les rapports sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : <http://www.observation-congo.info/Rapports.html>

5 rapports ont été examinés en comité de lecture et 4 sont en

cours de soumission au comité de lecture. Une note de synthèse et 4 notes d'analyse du contentieux et de l'attribution des autorisations de coupes ont été produites. Enfin, pour ce qui est de la contribution des travaux prévus par l'APV, deux propositions ont été soumises à l'administration forestière, l'une pour la révision du code forestier et l'autre pour le traitement des cas de non-conformité avec la grille de la légalité.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, le CAGDF a réalisé, avec le concours des 18 OSC des départements forestiers du Congo, un sondage auprès des populations locales et autochtones sur la perception des indicateurs socio-économiques de la grille de la légalité.

Les résultats de l'action menée par ces OSC leur ont permis d'ouvrir des pistes d'avenir concernant leur implication dans la gestion participative des concessions forestières.

Le CAGDF a également travaillé avec une autre OSC locale pour lancer la construction d'un réseau d'observateurs indépendants au Congo.

Contact : Secrétaire général du CAGDF - Lambert Mabila - Email : lambertmabila@yahoo.fr - Tél. 06 660 24 75



Former davantage d'OSC des départements pour s'engager dans l'APV-FLEGT

L'ONG locale AZUR Développement (AZUR DEV) ainsi que l'ONG internationale Well Grounded (WG) avec l'appui de l'UE exécutent depuis février 2012 un projet intitulé « Renforcement des capacités des associations et ONG pour le suivi de la mise en œuvre des accords APV-FLEGT » en collaboration avec la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF). Un an plus tard, les réalisations à mi-parcours sont perceptibles dans les départements du Kouilou, la Lékoumou, le Niari, la Likouala et la Sangha.

Le projet a identifié les forces et faiblesses de 54 ONG et associations des départements et de la PGDF. Certains membres de ces ONG et associations ont aussi approfondi leurs connaissances dans le processus APV-FLEGT et ont été formés sur les techniques de gestion de projet au cours de trois ateliers à Brazzaville, à Dolisie et à Ouessou en avril et août 2012. Ces connaissances ont permis à certaines ONG et associations de prendre part aux ateliers départementaux de révision du code forestier à Sibiti, Dolisie, Ouessou et au Kouilou en décembre 2012.

Le projet a appuyé l'organisation de deux réunions de réflexion de la PGDF. De plus, **des subventions d'une valeur maximum de 5000 euros ont été accordées à 13 organisations** qui ont comme axes d'action la sensibilisation des communautés locales et autochtones sur les dispositions juridi-

ques, leurs droits et les fonds de développement local lié aux Unités Forestières d'Aménagement (UFA), l'appui des femmes pour qu'elles puissent s'impliquer activement dans les questions de gestion durable des forêts et le plaidoyer en faveur de l'APV-FLEGT.

En 2013, le projet travaillera à renforcer les échanges entre les ONG et associations impliquées dans le projet à travers une communication directe, une liste de discussion électronique et un blog. AZUR Développement va aussi travailler pour **répondre aux besoins d'accompagnement des ONG et associations bénéficiaires des petites subventions** et contribuer ainsi à l'action de la société civile dans la mise en œuvre de l'APV.

Du 23 au 24 janvier, AZUR Développement et son partenaire ont organisé à Brazzaville un atelier national pour les organisations bénéficiaires des subventions en cascade. Cet atelier avait pour objectifs de renforcer les capacités des 13 OSC bénéficiaires des petites subventions sur les procédures de gestion de projet ainsi que de discuter sur la stratégie de suivi de ces projet.



Atelier national - 23 et 24 janvier

Contact : Coordinatrice du projet - Inès Gady Mvoukani - Email : info@azurdev.org - Tél. 06 656 61 89 - www.azurdev.org

Informier sur l'APV-FLEGT auprès des populations locales et autochtones pour une meilleure participation



Sensibilisation - Communauté de Zanaga

Ce projet mené par l'ONG locale, Congo Environnement Développement en partenariat avec l'ONG internationale ACTED, sur financement de l'UE a pour objectif principal de sensibiliser les populations locales et autochtones sur l'existence, les enjeux, les avantages et les impacts potentiels de l'APV-FLEGT dans 4 départements du pays, à savoir : la Lékoumou, le Niari, la Sangha et la Likouala.

Le projet, actuellement en cours de mise en œuvre, a déjà réalisé :

- ⇒ **une étude sur l'impact de l'exploitation forestière sur les communautés locales et autochtones.** Cette étude menée par ACTED avait pour objectif d'analyser les impacts socio-économiques et culturels sur ces communautés.
- ⇒ **des outils de communication** (affiche d'information, boîte à images et pièce de théâtre).

Ces outils permettront d'améliorer la compréhension du message et faciliteront la participation des populations.

Le projet a tout d'abord procédé à l'identification et à la sélection des agents en charge de la sensibilisation des communautés dans les villages.

Actuellement, des sessions de formations auprès des agents sélectionnés sont organisées au niveau des 4 départements.

Une fois les agents formés, des ateliers de lancement des campagnes de sensibilisation sont organisés dans les chefs-lieux des 4 départements concernés. Ensuite, les agents poursuivront les ateliers dans les villages des 4 départements.

Le projet supervisera les ateliers de sensibilisation organisés par les agents afin de s'assurer que le message soit bien transmis auprès des populations.

Contact : Chef de projet - Guy Fulgence ITSOUA - Email : guyfitsoua@gmail.com - Tél. 06 978 53 73



Les OSC apprennent à mieux communiquer sur l'APV-FLEGT

Un atelier de communication à destination de la société civile a été organisé les 13 et 14 décembre 2012 dans la salle de réunion de l'OI-FLEG (Patte d'oie). Il a réuni une trentaine de participants, tous membres d'organisations de la société civile.

Cet atelier de communication a permis :

- ⇒ de donner les éléments clés de la communication aux ONG,
- ⇒ d'identifier les messages clés à communiquer auprès des communautés locales et autochtones,
- ⇒ de donner les outils de communication nécessaires aux ONG pour mener des actions de sensibilisation auprès des populations locales et autochtones,
- ⇒ de partager les expériences des différents projets et les bonnes pratiques.



Atelier en communication à destination de la société civile - 13 et 14 déc. 2012

Les OSC départementales partenaires de l'observation indépendante et le CEDEV ont déjà utilisé sur le terrain les supports de communication auprès des populations.

Les défis à relever pour la société civile par la coordination de la PGDF

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de l'APV et de la mise en application du régime d'autorisation FLEGT, la Plateforme pour la gestion durable des forêts estime que les questions suivantes doivent être posées : *Comment la société civile congolaise va-t-elle relayer le projet OI-FLEG ? Comment pourra-t-elle s'impliquer de façon effective, tant dans le processus des réformes législatives et réglementaires que dans le Comité conjoint de mise en œuvre ? Quelles perspectives pour la PGDF pour les trois années à venir ?*

La PGDF a exprimé sa préoccupation au sujet de sa participation dans l'élaboration du cadre de mise en œuvre de l'APV, plus particulièrement dans le processus de consultation sur la révision du code forestier.

Le gouvernement a pris en compte les préoccupations de la PGDF et a affirmé son souhait de l'impliquer davantage dans les actions futures.

Les dernières nouvelles

Du 20 au 22 février : la PGDF organise un atelier national qui fera le bilan des actions menées par la société civile dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV et donnera les perspectives d'avenir pour la société civile. Il aura également pour but d'élaborer un nouveau plan d'action annuel et de renouveler les instances de la PGDF. Cet atelier est financé par l'UE à travers la facilité ACP-FLEGT de la FAO.

Le Programme UE-FAO FLEGT lancera un appel à propositions dans le courant du mois de février. Cet appel à propositions est ouvert aux acteurs locaux (gouvernement, société civile et organisations du secteur privé) qui jouent un rôle dans la mise en œuvre des APV).

Pour plus d'informations : www.fao.org/forestry/acp-flegt/fr/

Pour échanger avec nous

Point focal national de l'APV-FLEGT au Congo :

Adolphe Ngassebo

+242 05 574 50 40/ 06 999 23 98 - angassebo@yahoo.fr

Coordonnatrice de la PGDF :

Sylvie Mfoutou Banga

+242 06 950 29 64 - mfbunga@yahoo.fr

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de l'APV-FLEGT Congo <http://apvflegtcongo.org>



Accord de partenariat volontaire sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

Ce document a été produit avec appui financier de l'Union Européenne mais il ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne.

